

## CONCLUSION

PAR

Jacques CHEVALLIER

*Président du C.R.E.R.A.P.P.*

*Au terme de cette journée d'études, il convient tout d'abord de se féliciter du caractère très ouvert et du ton très libre des débats qui viennent d'avoir lieu : l'objectif était d'assurer la confrontation des points de vue des divers acteurs régionaux, tout en testant auprès d'eux la validité de certaines hypothèses formulées par les observateurs de l'expérience en cours ; cet objectif a été pleinement atteint, et nous ne pouvons que nous en réjouir. Mais, il s'agissait aussi, par l'organisation de cette journée, de faire progresser la connaissance et avancer la réflexion sur le phénomène régional. A cet égard, trois grandes conclusions ressortent, me semble-t-il des débats.*

*1° La conscience régionale sort renforcée de la réforme. Alors que l'adoption de la loi du 2 mars 1982 n'avait pas fait disparaître sur le moment toute tentation d'éclatement ou tout souhait d'insertion de la région de Picardie dans un ensemble plus vaste, le problème est maintenant, apparemment, tranché : c'est à l'unanimité que le conseil régional a voté le 25 novembre 1982 un vœu pour le maintien de la Picardie dans ses limites actuelles ; et l'enquête réalisée par P. Lehingue, C. Pannetier et Y. Poirmeur a montré que 85,5 % des conseillers régionaux se prononcent en faveur du cadre régional actuel, alors qu'ils n'étaient que 70 % au début de 1981 (F. Rangeon, in Le pouvoir régional, op. cit., p. 85, note 80). Ce renforcement s'explique à la fois par des facteurs externes (l'octroi à la région de nouvelles attributions) et par des facteurs internes (l'action de promotion et d'information menée par les respon-*

sables régionaux) ; on ne saurait, par ailleurs, sous-estimer l'action plus diffuse, mais non moins efficace, de « socialisation régionale » réalisée par le comité économique et social (F. Rangeon, M. Arniaud).

2° La région a consolidé sa position dans le système politico-administratif. Comme l'a souligné P. Melchior, la région vient de loin, et sa faiblesse était grande, à l'origine. La réforme a incontestablement modifié les équilibres administratifs en sa faveur, même si la transition a été parfois délicate (J.-C. Broutin). Depuis lors, la région a développé considérablement ses moyens, comme l'attestent la croissance de ses services, l'augmentation du nombre de ses agents (D. Etienne), le gonflement de son budget (P. Melchior) ; et, surtout, elle multiplie les initiatives « tous azimuts », en utilisant pleinement les nouvelles possibilités que lui offrent les textes et en cherchant à prendre en charge le développement global de la région : c'est ainsi que les tentatives de définition d'une véritable « stratégie économique » (G. Fleuret), fortement encouragées par les nouvelles procédures de planification (R. Anger), illustrent parfaitement, malgré les limites inhérentes à ce genre de recherche, cette transformation qualitative des modes de raisonnement et du cadre de réflexion des régions. La contrepartie de cette montée en puissance des régions est un mouvement inévitable de « bureaucratisation », avec ses aspects positifs (la région se dote ainsi d'une force de frappe administrative qui lui faisait défaut) et ses aspects négatifs (l'inflation administrative), et l'alourdissement de la pression fiscale (C. Baur, G. Masure). Plus généralement, elle pose le problème des rapports avec l'Etat — la région se trouve-t-elle plus que jamais placée sous la « dépendance » de l'Etat ou assiste-t-on au « rééquilibrage » (F. Lecul) de leurs relations ? — et avec le département — un « verrou départemental » est-il tiré devant l'expansionnisme régional ou y a-t-il « imbrication » croissante des deux niveaux administratifs intermédiaires ? — : des appréciations divergentes ont été formulées sur ces deux plans qui sont, pourtant, essentiels pour l'avenir régional.

3° Le pouvoir dans la région reste relativement compétitif. On a souligné au cours des débats le statut prééminent dont bénéficie le président du conseil régional (en ce sens R. Dosière), véritable clef de voûte du système de pouvoir régional, mais aussi le rôle de plus en plus important joué par les hauts fonctionnaires régionaux (P. Melchior, D. Etienne). Quant au comité économique et social qui a subi en 1982 un nouveau recul, sa position est en définitive moins précaire qu'il était redouté ; le C.E.S. aurait toujours au sein de la région un rôle essentiel à jouer (F. Rangeon, M. Arniaud), du fait de ses attributions consultatives, mais aussi sur un plan symbolique : assurant l'association des « forces vives » à la marche de la région, le C.E.S. serait aussi un « laboratoire de démocratie » — démocratie concrète, vivante, « participative » selon certains ou glissant, selon d'autres, dans les méandres d'un « néo-corporatisme » —. Ces équilibres subtils ne peuvent manquer d'être profon-

*dément modifiés par l'élection du conseil régional au suffrage universel direct, dont l'échéance continue à faire planer une hypothèque sur l'expérience régionale en cours, dans la mesure où ses effets potentiels, sans nul doute considérables (R. Dosière), ne sauraient être aisément circonscrits et mesurés.*